

# PROCÉDURE INSCRIPTIONS-RÉINSCRIPTIONS

## PLANNING INSCRIPTIONS-RÉINSCRIPTIONS

Pour l'année 2023-2024, les inscriptions administratives se feront uniquement en ligne suivant le planning ci-dessous :

FORMATIONS	Documents à fournir	TYPE ADMISSION	1ÈRE DATE D'INSCRIPTION	2ÈME DATE D'INSCRIPTION	FRAIS DES DROITS DE SCOLARITÉ
<b>LICENCE</b>					
<b>Formation initiale</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-1</a>	Première inscription pour les L1 uniquement	Du 05/07 au 16/07/2023	Période dérogatoire <sup>1</sup> Du 04/09 au 09/09/2023	373 euros
	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a>	Réinscription	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire Du 04/09 au 09/09/2023	373 euros
	Voir liste dans <a href="#">II-B-1</a>	Équivalence, DAP et transfert	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire <sup>1</sup> Du 04/09 au 09/09/2023	373 euros
<b>Formation initiale - césure</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a>	Réinscription	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire	227 euros
<b>MASTER</b>					
<b>Formation initiale</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a>	Réinscription	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire Du 04/09 au 09/09/2023	512 euros
	Voir liste dans <a href="#">II-B-1</a>	Équivalence, DAP et transfert	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire <sup>1</sup> Du 04/09 au 09/09/2023	512 euros
	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a>	Réinscription au premier semestre	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire Du 04/09 au 09/09/2023	256 euros
	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a> <sup>2</sup>	Réinscription au second semestre	Du 15/01 au 22/02/2024		256 euros
<b>Formation apprentissage</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a>	Réinscription	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire Du 04/09 au 09/09/2023	Exonération
	Voir liste dans <a href="#">II-B-1</a>	Transfert	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire Du 04/09 au 09/09/2023	Exonération
<b>Formation initiale - césure</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-2</a>	Réinscription	Du 18/07 au 26/07/2023	Période dérogatoire Du 04/09 au 09/09/2023	317 euros

**HMONP**

<b>Formation initiale</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-3</a>	Première inscription	Du 02/10 au 06/10/2023		630 euros
	Voir liste dans <a href="#">II-B-3</a>	Réinscription (formation théorique validée)	Du 02/10 au 06/10/2023		389 euros
<b>Formation continue</b>	Voir liste dans <a href="#">II-B-3</a>	Première inscription	Du 02/10 au 06/10/2023		1300 euros (via entreprise)

<sup>1</sup>pour les étudiants étrangers dont le visa n'a pas encore été accordé, l'inscription se fera pendant la période dérogatoire du 04 au 09/09/2023.

<sup>2</sup>pour les étudiants qui ne se sont pas inscrits au premier semestre, fournir les documents dans [II-B-2](#)

## MODALITÉS INSCRIPTIONS-RÉINSCRIPTIONS

Veillez respecter les étapes d'inscription décrites ci-après :

### I - La CVEC : obligatoire avant l'inscription en ligne

- ❑ **Attestation CVEC** : la Contribution Vie Etudiante et de Campus, d'un montant de **100 euros**, doit obligatoirement être payée en ligne avant de vous inscrire.

Vous devez obtenir une attestation d'acquittement via le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers en sont exonérés mais doivent obtenir l'attestation d'acquittement via la plateforme dédiée.

**Les étudiants HMONP ne paient pas la CVEC.**

### II -Inscription et réinscription à l'ENSAPVS sur la plateforme Taïga

(<https://etudiant.archi.fr/>) :

#### A- Création du compte pour les nouveaux entrants

1- Pour définir votre mot de passe veuillez suivre la procédure "envoi mot de passe" à l'adresse :

The screenshot shows the 'TAIGA ETUDIANTS' logo at the top. Below it, the text reads 'ENVOI D'UN NOUVEAU MOT DE PASSE PAR COURRIEL'. There are three input fields: 'établissement' (pre-filled with 'ENSA-Paris-Val de Seine (retour)'), 'utilisateur', and 'code (à recopier)'. Below the fields are social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn. At the bottom is an 'ENVOYER' button.

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?nwpw&ce=pvds>

Entrez votre identifiant. (cf. étape ci-dessous)

Un courriel va être envoyé sur l'adresse mail personnelle que vous avez indiquée dans votre dossier, contenant un lien d'activation et un mot de passe provisoire.

The screenshot shows the 'TAIGA ETUDIANTS' logo at the top. Below it, the text reads 'CONNEXION'. There are three input fields: 'établissement' (pre-filled with 'ENSA-Paris-Val de Seine (retour)'), 'utilisateur', and 'mot de passe' (with a masked password field). Below the fields is a 'CONNEXION' button.

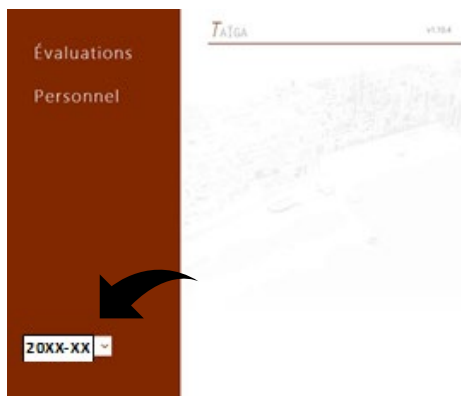
2- Après avoir suivi cette procédure d'activation, allez à l'adresse :

<https://etudiant.archi.fr/taiga/etd/index.php?ce=pvds>

Votre login: « Identifiant »

Votre mot de passe : mot de passe provisoire reçu lors de l'étape 1. Dès lors vous pouvez accéder à l'onglet "Personnel -> Données personnelles" de votre portail TAIGA.

Vérifiez en bas à gauche que vous êtes bien positionné(e) en 2023-2024 (*cf image ci-dessous*)



Veillez vérifier attentivement les informations concernant votre état civil dans l'onglet « coordonnées personnelles », qui doit obligatoirement correspondre à la graphie indiquée sur votre pièce d'identité. Veillez également renseigner les onglets « représentant légal » (merci de bien indiquer les catégories socio-professionnelles des deux parents *cf dossier d'inscription évoqué ci-dessous*), et situation année antérieure.

## B- Documents à déposer sur la plateforme Taïga

Les documents sont à déposer **au format pdf** dans la rubrique « Personnel » « fichiers personnels »

Tous les fichiers sont à soumettre sous le format nom.prenom.categorie-fichier (ex : dupond.jean.CVEC). Les documents en langue étrangère doivent être traduits.

### 1- Les documents pour les nouveaux entrants à l'ENSAPVS

Année 20XX-XX

Évaluations

Transfert 2021

Personnel

20XX-XX

VI. Documents demandés

- Inscription - Dossier**  
*Uniquement pour les nouveaux entrants*
- Inscription - CVEC**
- Inscription - Engagements**
- Inscription- Diplôme baccalauréat**  
*Uniquement pour les nouveaux entrants*
- Inscription - Diplôme - autres**  
*Uniquement pour les nouveaux entrants*
- Inscription - Identité**  
*Uniquement pour les nouveaux entrants*
- Inscription - Photo**  
*Uniquement pour les nouveaux entrants;  
Format jpg OBLIGATOIREMENT - maximum 300 Ko*
- Inscription - RIB**  
*Uniquement pour les nouveaux entrants*
- Inscription - Autorisation parentale**  
*Uniquement pour les étudiants mineurs*
- Inscription - Notification bourse conditionnelle**  
*pour les boursiers uniquement*

Confirmer et continuer >

Je donne  
mon avis

Voxusagers.gouv.fr

- Inscription - Dossier** : Dossier d'inscription [à télécharger ici](#) à remplir électroniquement. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].dossier.
- Inscription - CVEC** : Attestation CVEC. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].cvec.
- Inscription - Engagements** : Le document « engagements étudiant 2023-2024 » complété et signé (**4 engagements soit 4 signatures**), [à télécharger ici](#). Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].engagements.
- Inscription - Diplôme baccalauréat** : Diplôme du baccalauréat (ou équivalent). Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].bac

- Inscription - Diplôme – autre** : Le cas échéant, le diplôme d'entrée en équivalence. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].diplôme-autre.
- Inscription – Identité** : Une pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour). Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].identité.
- Inscription - Photo** : Une photo destinée à la carte d'étudiant(e) **au format .jpeg (taille inférieure à 300 ko)**. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].photo.  
*Attention : bien que l'envoi ait réussi, la photo n'apparaîtra pas dans les pièces jointes.*
- Inscription - RIB** : Un RIB impérativement à votre nom. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].RIB

**Pour les étudiants mineurs :**

- Inscription - Autorisation parentale** : Une autorisation parentale de s'inscrire à l'ENSAPVS. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].autorisation.

**Pour les étudiants boursiers :**

- Inscription – Notification de bourse conditionnelle** : L'avis de bourse conditionnel 2023-2024. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].bourse.  
(Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir la notification définitive de bourse 2022-2023)

## 2- Les documents pour les réinscriptions à l'ENSAPVS (hors HMONP)

En cas de doute concernant l'année d'inscription en 2023-2024, notamment lié à des résultats en attente, la réinscription administrative ne sera possible que du 04 au 09 septembre 2023.

Pour cette raison, les étudiant(e)s de L3 en 2022-2023 ne pourront procéder à leur inscription en Master 1 uniquement entre ces dates, conditionnée par l'obtention des 180 ECTS du 1<sup>er</sup> cycle.

**Par ailleurs, dans le cas où votre inscription administrative est bloquée, la raison de ce blocage est expliquée sur Taïga et il faudra régulariser au plus vite votre situation.**

- Inscription - CVEC** : Attestation CVEC. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].cvec.
- Inscription - Engagements** : Le document « engagements étudiant 2023-2024 » complété et signé (**4 engagements soit 4 signatures**), [à télécharger ici](#). Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].engagements.

### Pour les étudiants boursiers :

- Inscription – Notification de bourse conditionnelle** : L'avis de bourse conditionnel 2023-2024. Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].bourse.  
(Dans le cas où vous ne l'auriez pas encore reçu, si vous étiez boursier de l'enseignement supérieur, vous devez alors fournir la notification définitive de bourse 2022-2023)

## 3- Les documents pour les inscriptions en HMONP

*Rappel : Les étudiants HMONP ne paient pas la CVEC.*

- Inscription - Engagements** : Le document « engagements étudiant 2023-2024 » complété et signé (**4 engagements soit 4 signatures**), [à télécharger ici](#). Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].engagements.
- Inscription - Attestation sécurité sociale** : Attestation de sécurité sociale nommée [nom].[prénom].attestation ss.
- Inscription – Responsabilité civile** : Attestation de responsabilité civile nommée [nom].[prénom].responsabilité civile.
- Inscription – Identité** : Une pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour). Le fichier doit porter le nom suivant : [nom].[prénom].identité.

## C- Inscription dans le cycle d'études

**Vous devez procéder à l'inscription dans : année 2023-2024 – inscription en ligne**

*Si au cours de la procédure vous n'avez pas coché les bonnes cases, vous avez la possibilité de cliquer sur [effacer et recommencer] en bas de la page, qui vous ramènera à la première étape.*



Les inscriptions se dérouleront ainsi :

1. Cliquez sur le cycle vous concernant (ex : 1<sup>er</sup> cycle licence)



2. Rentrez votre numéro de CVEC





3. Votre année est pré-paramétrée.  
Vérifiez que vous êtes positionné(e) sur le bon cycle et la bonne année.

**En cas d'erreur ou de doute relatif à ce paramétrage, veuillez ne pas vous inscrire et alerter le service de la scolarité ou le service des inscriptions pour faire procéder à la correction.**

Saisissez ici si vous êtes boursier(e) et si vous êtes étudiant(e) salarié(e) (à partir d'un mi-temps).

Si vous n'êtes ni l'un ni l'autre, vous pouvez cliquer sur confirmer et continuer.

Année 20XX-XX  
Évaluations  
Personnel

Année 20XX-XX → INSCRIPTION EN LIGNE

Inscription en - ARCHITECTURE — 1<sup>er</sup> CYCLE LICENCE -

I. Année de cursus en - 1<sup>er</sup> CYCLE LICENCE - pour 2020-2021

1<sup>er</sup> année  
 2<sup>e</sup> année  
 3<sup>e</sup> année

II.  Boursier (j'ai une notification précédente de bourse)  
 Salarié

Confirmer et continuer

Je donne mon avis

Veauxagers.parc.fr

4. La dernière étape est la validation et le paiement de votre inscription.

**Si vous êtes boursier(e)**, vous n'avez RIEN à payer.

**Si vous n'êtes pas boursier(e)**,

vous devrez payer en ligne vos frais d'inscription.

Le montant à payer est déterminé automatiquement en fonction du cycle d'inscription.

Il est possible de payer en 2 fois les frais de scolarité.

Année 20XX-XX  
Évaluations  
Personnel

Année 20XX-XX → INSCRIPTION EN LIGNE

Inscription en - ARCHITECTURE — 1<sup>er</sup> CYCLE LICENCE -

I. Année de cursus en - 1<sup>er</sup> CYCLE LICENCE - pour 2020-2021

1<sup>er</sup> année  
 2<sup>e</sup> année  
 3<sup>e</sup> année

II. Boursier (indice de bourse = 0)

III. Montants à régler pour cette inscription

Liquide À verser Montant Paiement à échéance mensuelle

Boursiers 0,00 €

Les cours gratuits sont obligatoires et ne peuvent être bloqués, c'est une décision de l'administration.

J'atteste sur l'honneur avoir une responsabilité civile personnelle (cocher cette case est indispensable pour achever la procédure d'inscription).

Valider les montants cochés

Une fois le paiement terminé, cet écran s'affichera.

Année 20XX-XX  
Évaluations  
Plannings

TAÏGA

4/10/4

L'inscription en ligne a été effectuée, cette page n'est plus accessible.

Cette étape est terminée. L'équipe administrative se chargera de vérifier vos documents et de valider votre inscription dans un délai d'une semaine environ. Vous ne recevrez pas de mail de confirmation mais dès la validation de votre inscription, vous pourrez télécharger sur taïga votre certificat de scolarité.

**Soyez attentif à bien respecter chaque étape : les inscriptions incomplètes ne pourront être finalisées, elles entraîneront un retard dans la validation des dossiers et l'impossibilité d'éditer un certificat de scolarité.**